

Section de la Bibliothèque nationale de France

Local syndical Tolbiac, T4, A2, poste : 49.24, messagerie : sudbnf@hotmail.fr

Fermeture des salles de lecture les 24 et 31-12 : **Enfin une compensation pour les vacataires :**

Le 18 novembre dernier, notre organisation syndicale dénonçait le fait que la direction de la BnF, qui a décidé de fermer les salles de lecture les samedis 24 et 31 décembre, avait l'intention d'obliger les vacataires de la DCO à faire leurs quotités de travail mensuelles habituelles sur les jours restant. Ce qui impliquait pour la plupart d'entre eux de devoir venir travailler lors de jours supplémentaires au mois de décembre.

C'était là un bien mauvais "cadeau" de Noël qui était fait aux vacataires.

Le 25 novembre, la direction de la BnF a annoncé qu'elle donnait finalement une mesure de compensation aux vacataires concernés et que ceux-ci / celles-ci se verront créditer de l'équivalent d'une journée de travail, selon leurs poids horaires journaliers moyens (qui varient selon la quotité de travail mensuel des vacataires). Cette journée sera comptée comme du temps de travail effectif et diminuera le nombre d'heures que les vacataires doivent récupérer sur le reste du mois de décembre.

Cela représente :

- 2h46 pour les agents à 60h par mois,
- 3h41 pour les agents à 80h par mois,
- 4h09 pour ceux à 90h par mois,
- 4h37 pour ceux à 100h par mois
- 5h05 pour ceux à 110h par mois.

Même si cela ne représente qu'une compensation partielle et même si les vacataires qui travaillent habituellement des samedis en entier devront récupérer pour certains 10 h de travail sur les autres jours de décembre, cette mesure est tout de même une avancée positive.

Elle montre qu'il n'est pas possible de bouleverser les plannings et horaires de travail sans tenir compte de la situation des vacataires. Elle montre aussi que ceux-ci/celles-ci ne sont pas condamnés à être toujours exclus des mesures favorables aux agents de la BnF (comme c'est malheureusement le cas pour la prime de fin d'année ou pour la compensation due au fait de travailler dans des locaux aveugles) et qu'une égalité de traitement avec les agents titulaires et contractuels à temps plein de la BnF est possible.

La section SUD Culture de la BnF prend donc acte de l'évolution positive de la position de la direction de la BnF suite à son intervention syndicale et considère que cela crée une jurisprudence pour les prochaines fois où une question de ce type se posera, afin d'éviter de semblable problème.

Les vacataires aussi ont droit au repos **des fêtes de fin d'année !**